

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **2 juillet 2014 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

## **1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Lucien Lampron, directeur général adjoint et aménagiste

## **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10722/07/14**

Il est proposé par Thérèse Francoeur  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2014 MRC10723/07/14**

Il est proposé par André Deslauriers  
Appuyé par Michel Bourgeois  
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 4 juin 2014.

ADOPTÉ

#### 4. DÉPÔT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 27 MAI 2014

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 27 mai 2014 tel qu'adopté par ce dernier.

#### 5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, est déposée pour information. Madame Suzanne Pinard Lebeau informe le conseil qu'elle a assisté à une réunion du conseil d'administration de la Société d'Histoire de Drummond, le 19 juin dernier.

#### 6. FINANCES

##### A) COMPTES À PAYER - DÉPÔT

Conformément au règlement MRC-65, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de juin 2014. Il n'y a pas de question.

JUIN 2014

Factures incompressibles acquittées	732 672,19 \$
Factures approuvées	44 806,30 \$
Rémunérations	5 760,02 \$
Allocations de dépenses	2 880,01 \$
Remboursement des dépenses	386,76 \$

##### B) FACTURE CÉVIMEC-BTF

###### **Enquête de ventes                      mrc10724/07/14**

ATTENDU la résolution # mrc10593/02/14 donnant mandat à la firme Cévimec-BTF pour une enquête de ventes de dossiers en évaluation;

ATTENDU QUE ladite firme a transmis sa facture à cet effet le 2 juin 2014;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 8 072,39 \$ incluant les taxes, à même les prévisions budgétaires 2014, au poste Équilibrage des rôles (services professionnels) pour le travail de visites, enquêtes de ventes et permis de dossiers en évaluation, conformément à l'offre de services transmise à la MRC de Drummond, le 23 janvier 2014.

ADOPTÉ

##### C) COLLOQUE ADGMRCQ

###### **Colloque d'automne                      mrc10725/07/14**

ATTENDU QUE le colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) a lieu les 10, 11 et 12 septembre prochain, à l'Auberge des Gouverneurs de Shawinigan;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce genre d'activités, l'Association met en valeur le dynamisme des MRC et leurs spécificités territoriales et favorise la mise en place de services auprès de ses membres;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Jean-Pierre Vallée

Et résolu

Que le conseil autorise la directrice générale à s'inscrire et à assister au colloque Automne 2014 de l'ADGMRCQ, les 10, 11 et 12 septembre prochain, à l'Auberge des Gouverneurs de Shawinigan et que la MRC assumera tous les frais inhérents à la participation de la

directrice générale audit colloque, incluant les frais d'inscription au montant de 459,90 \$ incluant les taxes, à même le poste Administration générale du budget 2014.

ADOPTÉ

D) RESSOURCERIE TRANSITION

**Rapport d'activités / 3<sup>e</sup> versement** **mrc10726/07/14**

ATTENDU QU'en décembre 2004 la MRC de Drummond se dotait d'un Plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'en novembre 2013, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2014, ce qui inclut des prévisions budgétaires pour 2014;

ATTENDU QU'un montant de 70 000 \$ a été retenu dans le budget PGMR 2014 pour Ressources Transition afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

ATTENDU QU'un calendrier de versements de l'aide financière a été fixé et que les versements pourront être faits en février, avril, juillet et octobre;

ATTENDU QUE Ressources Transition doit transmettre au préalable à la MRC un rapport d'activités et financier pour l'obtention de chacun des versements;

ATTENDU QUE ce rapport financier a été déposé à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont pris connaissance du rapport financier pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2014 déposé le 16 juin 2014 ainsi que de la demande de versement prévue pour le mois de juillet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil procède au troisième de quatre versements à Ressources Transition, soit 17 500 \$, à même le budget Administration générale des prévisions budgétaires 2014 de la MRC de Drummond (règlement # MRC 745).

ADOPTÉ

E) PACTE RURAL 2014-2019

**1<sup>er</sup> versement à la SDED** **mrc10727/07/14**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et que le ministre délégué aux Régions s'est vu confier la responsabilité de l'application de la Politique;

ATTENDU QUE la Politique a pour pivot le Pacte rural conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu;

ATTENDU QUE la Politique prévoit aussi le renforcement du réseau des agents de développement rural à l'emploi des MRC ou organismes équivalents ou de leur centre local de développement;

ATTENDU QUE la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées;

ATTENDU QUE le ministre a identifié la MRC de Drummond comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

ATTENDU QUE le Pacte rural 2014-2019 a été dûment signé le 3 avril 2014;

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'un chèque au montant de 28 717 \$ représentant le premier versement 2014-2015 correspondant à l'avance prévue à l'article 6 du *Protocole du pacte rural 2014-2019* pour le financement du poste d'agent de développement rural de la MRC;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Benot Bourque

Et résolu

Que le conseil remette à la SDED (CLD Drummond), la somme complète de 28 717 \$ puisqu'elle représente le financement du poste d'agent de développement rural de la MRC et de ce fait, lui revient de plein droit.

ADOPTÉ

F) FACTURE LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC.

**Branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau** **mrc10728/07/14**

ATTENDU QUE Les Entreprises Clément Forcier inc. ont déposé au bureau de la MRC leur facture relative à des travaux dans la branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, dans la municipalité de Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via le Bureau des délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel, tenue le 24 juillet 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 755,97 \$ incluant les taxes, pour travaux réalisés dans la branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, dans la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

G) FACTURE MRC D'ACTON

**Cours d'eau Normand et branche # 2 / 1<sup>er</sup> versement** **mrc10729/07/14**

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a déposé au bureau de la MRC sa facture partielle relative à des travaux dans les cours d'eau Normand et la branche # 2, dans la municipalité de Sainte-Christine;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via le Bureau des délégués des MRC de Drummond et d'Acton, tenue le 3 juillet 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le premier versement d'une somme de 17 737,95 \$ pour travaux réalisés dans le cours d'eau Normand et la branche # 2, dans la municipalité de Sainte-Christine, dans la MRC d'Acton.

ADOPTÉ

H) SDED (CLD DRUMMOND)

**Renouvellement d'adhésion** **mrc10730/07/14**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est membre de la SDED (CLD Drummond);

ATTENDU QUE ledit organisme a invité la MRC, par lettre le 9 juin dernier, à adhérer pour l'année 2014-2015 au montant de 229,95 \$ incluant les taxes;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement de 229,95 \$ incluant les taxes, à même les prévisions budgétaires 2014, au poste Administration générale, pour renouveler l'adhésion de la MRC de Drummond à la SDED (CLD Drummond) pour l'année 2014.

ADOPTÉ

I) GUIDE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

**Demande de financement**                      **mrc10731/07/14**

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c.6), le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la gestion des cours d'eau est devenue la responsabilité exclusive des MRC;

ATTENDU QUE très peu d'outils ont été mis à leur disposition pour accomplir ce mandat;

ATTENDU QUE l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) a vu le jour en 2011 avec la mission d'informer ses membres et de partager les connaissances liées à leurs fonctions avec les partenaires concernés;

ATTENDU les recommandations du Groupe de travail sur la gestion des cours d'eau municipaux mis sur pied à la demande du MAMROT en 2012 qui soulignait, entre autres, le besoin d'information et de formation des MRC;

ATTENDU QUE pour pallier le manque de ressources et uniformiser les procédures, l'AGRCQ souhaite réaliser un guide complet sur la gestion des cours d'eau au Québec;

ATTENDU QUE cet ouvrage de référence se veut un portrait complet de la gestion des cours d'eau au Québec;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet, l'AGRCQ sollicite une aide financière de l'ordre de 500 \$ auprès des MRC, ce qui permettrait d'avoir accès à la version électronique disponible sur le site Internet de l'AGRCQ et à un exemplaire sur papier;

ATTENDU QUE le MAMOT et le MDDELCC verseront 30 000 \$ et ont offert leur soutien technique lors de la vérification du contenu du guide;

ATTENDU QU'en ce début de campagne de financement, déjà cinq MRC ont accepté de verser la contribution financière demandée;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet, qui considèrent un tel outil essentiel à une bonne gestion et incontournable pour la relève;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil accepte de contribuer financièrement, soit pour un montant de 500 \$ à même le budget cours d'eau des prévisions budgétaires 2014, conditionnellement à ce que d'autres MRC participent également au montage financier permettant la réalisation d'un guide sur la gestion des cours d'eau au Québec, outil essentiel aux MRC ayant la responsabilité de gérer les cours d'eau de leur territoire.

ADOPTÉ

J) RÉSUMÉ DU PSARD2

**Avis public**                                      **mrc10732/07/14**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a adopté son second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSARD2) le 7 mai dernier et que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, elle doit en publier un résumé et distribuer ce dernier à l'ensemble des domiciles sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement (CAM) a été consulté sur trois options de publication, soit une impliquant la publication d'un résumé dans un journal local (option # 1) et deux autres impliquant la distribution d'un cahier dans le publisac (options # 2 et # 3);

ATTENDU QUE le CAM a procédé à l'évaluation des différentes options de publication du résumé du PSARD2 et qu'elle recommande l'option # 1;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil approuve l'option de la publication du résumé du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé dans le journal L'Express dont le montant s'élève à 3 592 \$ plus les taxes, et que les sommes soient prises à même les prévisions budgétaires 2014, au poste Administration générale (avis publics).

ADOPTÉ

## 7. ADMINISTRATION

- A) RÈGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE POUVOIRS  
ADDITIONNELS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE  
DRUMMOND MRC10733/07/14

### **RÈGLEMENT # MRC-753**

ATTENDU QUE, selon l'article 2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, une municipalité régionale de comté (MRC) est considérée comme une municipalité;

ATTENDU QUE le fonctionnaire principal de la MRC est le directeur général;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier est d'office le directeur général de la MRC;

ATTENDU QUE l'article 212.1 du *Code municipal du Québec*, entré en vigueur le 23 décembre 1996, permet au conseil municipal d'ajouter, par règlement, aux pouvoirs et obligations du directeur général;

ATTENDU QUE ces pouvoirs et obligations additionnels sont ceux prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2, 5 à 8 de l'article 114.1 de cette loi au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2, 5 et 6 de l'article 212 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond est d'avis qu'il n'y a pas lieu que celui qui occupe le poste de directeur général soit une personne différente de celui qui occupe le poste de secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC juge approprié d'ajouter des pouvoirs et obligations additionnels à ceux du directeur général et aussi que ce dernier occupe le poste de secrétaire-trésorier;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 4 juin 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-753** intitulé « Règlement concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC de Drummond »; ledit règlement demeurant joint aux présentes.

ADOPTÉ

- B) CAP DU MOIS D'AOÛT MRC10734/07/14

ATTENDU QUE la prochaine séance du CAP a lieu le 12 août et la séance du conseil, le 13 août, ce qui laisse moins de 24 heures pour l'envoi de l'ordre du jour et la préparation des documents aux membres du conseil, que le personnel de la MRC, en nombre réduit pour la période des vacances, est également sollicité pour l'organisation du tournoi de golf du 14 août et qu'il y a lieu, dans ce contexte, de modifier la date de la réunion du CAP;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que la réunion du CAP prévue le 12 août soit devancée au mardi 5 août 2014, au lieu et heure habituels et qu'un avis soit publié à cet effet, tel que le prévoit le Code municipal du Québec, article 148.0.1.

ADOPTÉ

## C) LAC À L'ÉPAULE / DATE

La date du samedi 6 septembre 2014 est retenue pour le lac à l'épaule. Un animateur sera embauché à la séance du mois d'août prochain.

## D) EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR INCENDIE

MRC10735/07/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond doit mettre en œuvre son schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur depuis le 20 février 2012 conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, ce qui implique l'embauche d'une ressource sur une base annuelle, tel que prévu au plan de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté la directrice générale, le 2 avril dernier, pour procéder à l'embauche d'un coordonnateur régional en incendie pour une charge à temps plein, que les conditions doivent être établies en fonction de l'expérience du candidat retenu, aux mêmes conditions que celles apparaissant à la politique concernant les conditions de travail et salariale applicables aux autres employés de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE les membres du comité de personnel et la directrice générale ont procédé à des entrevues, les 25 et 27 juin dernier;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil procède à l'embauche de Monsieur Albert Lemelin comme coordonnateur régional en incendie pour une période d'une année, au salaire annuel défini à la classe D1 de la politique salariale en vigueur à la MRC, l'échelon étant établi selon l'expérience du candidat, aux mêmes conditions que celles apparaissant à la politique concernant les conditions de travail et salariale applicables aux autres employés de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

## 8. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 23 juin 2014 est déposé. Il n'y a pas de question.

### B) RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Le rapport du comité d'évaluation du 20 juin dernier est déposé par Mme Carole Côté. Il n'y a pas de question.

## 9. AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil que lors de la réunion du 25 juin dernier, le comité a étudié trois projets de règlements pour en vérifier la conformité.

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

Règlement no 4518 Drummondville (modifier la liste des matériaux de recouvrement des stationnements à des fins résidentielles)

Règlement no 2014-355 Notre-Dame-du-Bon-Conseil village (modifier les limites de zones inondables et les normes qui s'y appliquent)

Règlement no 396/2014 Sainte-Brigitte-des-Saults (création de la zone agricole A10 pour permettre de régulariser un usage commercial relié à la vente et la réparation de machineries forestières)

B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME

**B.1) Sainte-Brigitte-des-Saults**

Règlement no 396/2014                      mrc10736/07/14

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation le règlement no 396/2014 amendant son règlement de zonage no 332-07;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone agricole A10 à même une partie de la zone agricole A3;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'aménagement (CAM); (si nécessaire)

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 396/2014 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 396/2014 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

**B.2) Saint-Germain-de-Grantham**

Règlement no 499-14                      mrc10737/07/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation le règlement no 499-14 amendant son règlement de construction no 252-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'assujettir au règlement de construction, les annexes et agrandissements des maisons mobiles;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Levasseur

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 499-14 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 499-14 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ



## 10. GESTION DES COURS D'EAU

### A) COURS D'EAU MASTAÏ LEMIRE (GC-259) / DRUMMONDVILLE

#### **Demande d'autorisation d'exécution de travaux d'aménagement mrc10738/07/14**

ATTENDU la résolution # 1747/12/13 de la ville de Drummondville demandant d'autoriser des travaux d'aménagement dans le sous-embranchement 2 du cours d'eau Mastaï Lemire;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à déplacer un cours d'eau dans le cadre du projet de construction du Centre de foires de Drummondville;

ATTENDU la réception du certificat d'autorisation du MDDELCC;

ATTENDU la résolution # 1747/12/13 de la ville de Drummondville s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil autorise les travaux d'aménagement dans le sous-embranchement 2 du cours d'eau Mastaï Lemire.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 1747/12/13 de la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

### A) COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE TRAVAIL AVEC LES MUNICIPALITÉS / RÉVISION DU PGMR

La directrice générale informe les membres qu'à la rencontre avec les directeurs généraux des municipalités de la MRC, le 19 juin dernier, deux sujets en lien avec le PGMR ont été discutés soit la vidange des fosses septiques et la révision du PGMR. Les résultats de la collaboration avec les municipalités, dans le cadre du PGMR, seront présentés au comité de gestion des matières résiduelles et, par la suite, en atelier de travail à tous les membres.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 17 juin dernier est déposé par Monsieur Pierre Levasseur. Il n'y a pas de question.

## 13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Aucun dossier n'est traité.

## 14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

### A) RAPPORT DE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND (RPAD)

M. Michel Bourgeois procède à la lecture du rapport de Réseaux Plein Air Drummond. Aucune question n'est posée.

### B) RAPPORT DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Michel Bourgeois procède également à la lecture du rapport de Culture Centre-du-Québec.

C) AUTRES

Mme Marie-Andrée Auger remercie les maires de leur présence lors de la rencontre avec le président de la FQM, le 18 juin dernier, à Saint-Edmond-de-Grantham.

M. Claude Bahl informe ses collègues de la rencontre de l'Agence forestière des Bois-Francs.

M. Jean-Pierre Vallée remercie la ville de Drummondville de l'ouverture prolongée des piscines publiques à toute la population de la ville et des autres municipalités de la MRC lors de la canicule.

M. Jean-Guy Hébert transmet de l'information concernant le tournoi de Golf de la MRC le 14 août prochain.

**15. CORRESPONDANCE**

A) DEMANDES D'APPUI

Les membres du CAP n'ont pas jugé opportun de donner suite à ces demandes. Ces demandes sont déposées pour information.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de juin et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

**16. DIVERS**

Aucun dossier n'est traité.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**                      **MRC10739/07/14**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 23.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Christine Labelle  
Secrétaire-trésorière

## **PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2014**

<b>1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES .....</b>	<b>95</b>
<b>2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10722/07/14.....</b>	<b>95</b>
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUI 2014</b> <b>MRC10723/07/14.....</b>	<b>95</b>
<b>4. DÉPÔT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 27 MAI 2014.....</b>	<b>96</b>
<b>5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR... ..</b>	<b>96</b>
<b>6. FINANCES</b>	
B) FACTURE CÉVIMEC-BTF.....	96
<i>Enquête de ventes MRC10724/07/14.....</i>	96
C) COLLOQUE ADGMRCQ.....	96
<i>Colloque d'automne MRC10725/07/14.....</i>	96
D) RESSOURCERIE TRANSITION.....	97
<i>Rapport d'activités / 3<sup>e</sup> versement MRC10726/07/14.....</i>	97
E) PACTE RURAL 2014-2019 .....	97
<i>1<sup>er</sup> versement à la SDED MRC10727/07/14.....</i>	97
F) FACTURE LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC. ....	98
<i>Branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau MRC10728/07/14.....</i>	98
G) FACTURE MRC D'ACTON.....	98
<i>Cours d'eau Normand et branche # 2 / 1<sup>er</sup> versement MRC10729/07/14.....</i>	98
H) SDED (CLD DRUMMOND) .....	98
<i>Renouvellement d'adhésion MRC10730/07/14.....</i>	98
I) GUIDE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU DU QUÉBEC.....	99
<i>Demande de financement MRC10731/07/14.....</i>	99
J) RÉSUMÉ DU PSARD2.....	99
<i>Avis public MRC10732/07/14.....</i>	99
<b>7. ADMINISTRATION</b>	
A) RÈGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE POUVOIRS ADDITIONNELS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE DRUMMOND MRC10733/07/14.....	100
B) CAP DU MOIS D'AOÛT MRC10734/07/14 .....	100
C) LAC À L'ÉPAULE / DATE.....	101
D) EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR INCENDIE MRC10735/07/14 .....	101
<b>8. ÉVALUATION</b>	
A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES.....	101
B) RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION .....	101
<b>9. AMÉNAGEMENT</b>	
A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE.....	101

## B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

*B.1) Sainte-Brigitte-des-Saults*  
Règlement no 396/2014 MRC10736/07/14 102

*B.2) Saint-Germain-de-Grantham*  
Règlement no 499-14 MRC10737/07/14 102

**10. GESTION DES COURS D'EAU**

- A) COURS D'EAU MASTAÏ LEMIRE (GC-259) / DRUMMONDVILLE  
*Demande d'autorisation d'exécution de travaux d'aménagement MRC10738/07/14 ..... 103*

**11. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- A) COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE TRAVAIL AVEC LES MUNICIPALITÉS / RÉVISION DU  
PGMR ..... 103

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ..... 103

**13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL ..... 103****14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS**

- A) RAPPORT DE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND (RPAD) ..... 103  
B) RAPPORT DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC ..... 103  
C) AUTRES ..... 104

**15. CORRESPONDANCE**

- A) DEMANDES D'APPUI ..... 104

**16. DIVERS ..... 104****17. PÉRIODE DE QUESTIONS ..... 104****18. LEVÉE DE LA SÉANCE MRC10739/07/14 ..... 104**